



date de facturation ou date de prestation

Par **Alexabou**, le **30/11/2010** à **21:50**

Bonjour,

voici mon problème.

Je suis prestataire de services vidéos pour des sociétés : films institut., corporate, montage vidéo.

J'avais une structure associative : avec les sous gagner je produisais des fictions.

j'ai bossé pour une société de mars à septembre.

Ils ont eu un problème de comptabilité pour me payer, j'ai toujours pas été réglé.

J'ai crée depuis septembre 2010 ma prod en EURL.

Ma question est : est-ce que je peux encaisser mes prestations avec ma nouvelle boite (eurl) sachant que le travail a été effectué avant création de ma boite?!

est-ce légal, possible, sachant que sur la facture il est iondiqué la date de prestation?!

merci d'avance, je n'arrive pas à trouver une solution sur le net!

Merci d'avance

Aless